

## CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS

Selon l'article R123-19 du Code de l'environnement, les conclusions et avis font suite au rapport d'enquête publique et constituent un document séparé.

### 1- RAPPEL DU PROJET

L'association syndicale des propriétaires de la basse vallée de l'Authie (ASPVA - regroupant plus de 800 membres) projette de réaliser un programme – sur 10 ans – d'entretien et de restauration des canaux et fossés sur le territoire des communes suivantes :

Pour le Pas de Calais :

Colline-Beaumont, Douriez, Lépine, Maintenay, Nempont-St. Firmin, Raye-sur-Authie, Roussent, Tigny-Noyelle, Tortefontaine et Saulchoy

Pour la Somme :

Argoules, Dominois, Dompierre-sur-Authie, Nampont-Saint-Martin, Ponches-Estruval, Villers-sur-Authie et Vron

Ces cours d'eau, construits au 19<sup>ème</sup> siècle pour assécher la vallée de l'Authie, particulièrement marécageuse, n'ont pas fait l'objet de l'entretien nécessaire, depuis une dizaine d'années.

Les principales actions d'entretien sont :

Le faucardage, le débroussaillage, le retrait de la balsamine (espèce végétale invasive), le retrait ou fixation d'embâcles, gestion de la ripisylve, reprofilage de lit par curage.

Les principales actions de restauration sont :

Restauration de section de cours d'eau (avec effet sur le débit), restauration particulière du ruisseau de Pendé.

### 2-CONDITIONS DE DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'enquête s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes sur le plan de l'information, permettant au public de s'intéresser au projet d'émettre des contributions.

En effet, la publicité de l'enquête a été largement assurée, tant par une double parution dans quatre journaux régionaux ou locaux dans les deux départements, que

par les affichages légaux dans les mairies des 17 communes et les nombreux affichages sur sites (Voir annexe 3)

Le dossier a été mis à la disposition du public pendant 32 jours consécutifs, dans chacune des communes et sur le site internet de la Préfecture de la Somme, avec adresse électronique dédiée pour le dépôt des observations virtuelles

Quatre permanences de 3H00 étaient assurées par le commissaire enquêteur, en mairie, soit deux permanences au siège de l'enquête, à Dompierre-sur-Authie (Somme) puis deux à Saulchoy, (Pas-de-Calais)

Pour plus de détails, voir partie 2 du rapport « Organisation et déroulement de l'enquête »

### **3- LA PARTICIPATION DU PUBLIC**

Ainsi qu'il est dit au rapport :

Vingt trois observations différentes ont été déposées, par une collectivité publique (Commune de Saulchoy), une association de pêcheurs et des propriétaires de parcelles ; ce nombre est faible, compte tenu de l'urgence des travaux et surtout du nombre de propriétaires concernés.

Aucune opposition au projet n'est s'est manifestée, mais au contraire, de l'impatience..

Les remarques ou demandes techniques émanant de la fédération de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique sont prises globalement en compte par le porteur de projet.

La population au sens large, quant à elle, restait indifférente à cette enquête publique ;

### **4- AVIS SUR LE PROJET**

1) Un projet très attendu

Le projet d'entretien et de restauration est en phase de préparation depuis 2009-2012, ce qui est anormalement long ; ce délai s'explique en grande partie par des complexités administratives.

Il en résulte une forte attente des principaux acteurs, et sans doute plus indirectement, de la population.

2) Un effet bénéfique en matière de lutte contre les inondations :



---

Le porteur du projet a rappelé à juste titre, dans sa réponse aux observations de la MRAe, la fonction « à double sens » du système de canaux ; en effet, ils permettent à la fois d'assurer l'assèchement des surfaces et de constituer une zone de retenue en cas de montée des eaux ; les communes situées à l'aval du territoire (notamment Colline-Beaumont, Tigny-Noyelle et Villers sur Authie) sont particulièrement exposées à ce risque.

La réalisation des travaux de faucardage, de curage, de recalibrage des sections de canaux ne peuvent que favoriser un écoulement régulier des eaux, de nature à prévenir les inondations.

Il faut, à cet égard, accorder une attention particulière à « la grande vantellerie » de Nampont Saint Martin (voir les différents entretiens relatés, dont celui de M. BOQUET, ex-président de L'ASPVA (Annexe n° 7)

### 3) L'aspect économique

La réalisation du projet, en protégeant des milieux naturels remarquables, favorise le maintien, voire le développement d'activités économiques propres à la région (Agriculture, Tourisme, dont le camping, chasse, pêche).

### 4) Les impacts modérés sur des milieux naturels très sensibles :

Le porteur de projet déclare pouvoir accomplir les travaux avec un minimum d'effets négatifs sur l'ensemble du territoire concerné (4500 hectares) et malgré le milieu naturel souvent très sensible, ainsi qu'il est dit à l'analyse du projet (Voir au rapport, la réponse du maître d'ouvrage aux observations de la Mission régionale de l'autorité environnementale- MRAe) ;

Au demeurant, la mise à exécution du programme d'entretien et de restauration et l'urgence qui s'y rattache, ne peuvent avoir de pires effets que ceux du maintien des lieux en l'état,

Pour ces raisons,

Le projet étant par ailleurs, compatible avec :

Les documents d'urbanisme en vigueur dans chacune communes – sous réserve d'actualisation –

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, et avec sa déclinaison locale, le SAGE,

Le PAPI, programme d'action et de prévention des inondations,

Les principes retenus lors de l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique, sans nécessairement qu'un tel document soit à présent entré en vigueur,

Ayant examiné l'ensemble des observations du public,

Etant complètement neutre par rapport à tous les acteurs du projet,

**J'EMETS UN AVIS FAVORABLE**, sur le programme d'entretien et de restauration  
des canaux de la basse vallée de L'Authie,

Je recommande :

De s'intéresser aux moyens humains de L'ASPVA, qui peuvent paraître faibles par  
rapport à l'ampleur et la difficulté des tâches à la fois matérielles et administratives

De veiller à la mise en place effective, d'un comité de suivi des travaux

FAIT A BELLANCOURT, le 26 mars 2019  
Le commissaire enquêteur, DOMINIQUE VASSEUR

